



BULLETIN D'INFORMATIONS
N°208-JUIN 2020
Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400
Tel 02.98.68.15.21.
Fax 02.98.68.34.82.
courriel : mairie.saintservais@orange.fr
Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune www.saint-servais-29.fr

VIE MUNICIPALE

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :
8h00-12h/13h30-17h30
Mercredi, vendredi :
8h-12h
samedi : 9h-12h

École :

Contact : 09.61.20.66.81,
Garderie 06.87.29.71.04

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

BIBLIOTHÈQUE :

Permanences :

Fermée jusqu'à nouvel ordre

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,
Pharmacie de garde **3237**,
Pompiers **18**, portable **112**,
Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :
07.86.05.43.81

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

L'inattendue – Bar - tabac – dépôt de pain : changement d'horaires à compter du 1^{er} juin 2020

Lundi : fermé
Mardi-Mercredi-Jeudi : 7h00-13h30/17h00-20h30
Vendredi : 7h00-13h30/17h00-1h00
Samedi-Dimanche : 8h-13h30/17h30-1h

1

CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur MICHEL ouvre la séance par un discours. Il remercie les élus du mandat achevé et souhaite la bienvenue aux élus en place depuis le 18 mai 2020. Il installe le nouveau conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance : proposition à la conseillère la plus jeune : Gwendoline LE BRICQUIR.

Appel des conseillers municipaux nouvellement élus

Monsieur MICHEL passe la présidence au doyen d'âge : Paul LAURENT

Le Président :

Le président demande deux assesseurs : Benoit RIOU et Virginie MASSEY se proposent.

Le président demande si quelqu'un est candidat et passage au vote du maire par le conseil municipal.

Monsieur Michel, candidat est élu à l'unanimité (15 voix sur 15).

Le Maire entre en fonction dès son élection et préside la séance du conseil pour l'élection des adjoints.

Détermination du nombre d'adjoints : Le Maire propose 3 adjoints (Vote à l'unanimité).

Le Maire propose comme 1^{er} adjoint : Thierry MAGUEREZ, après vote Thierry MAGUEREZ est élu avec 15 voix sur 15.

Le Maire propose comme 2^{ème} adjoint : Marie-Laure GRALL, après vote Marie-Laure GRALL est élue avec 15 voix sur 15.

Le Maire propose comme 3^{ème} adjoint : Benoit RIOU, après vote Benoit RIOU est élu avec 15 voix sur 15.

Monsieur le Maire, Bernard MICHEL sera le conseiller communautaire pour représenter la commune à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

Lecture par le maire de la charte de l' élu local.

Les prochaines réunions sont fixées au jeudi 18 juin à 20h30, au jeudi 16 juillet à 20h30 et au jeudi septembre 2020.



Thierry Maguerez, Bernard Michel (maire), Marie-Laure Grall et Benoit Riou.

DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSU

634 masques adultes et 159 masques enfants (pour les enfants à partir de 11 ans) ont été commandés à la CCPL. 333 masques confectionnés par nos couturières ont été déjà distribués à la population. Pour les personnes qui le souhaitent, une deuxième distribution aura lieu le mardi 2 juin et le jeudi 4 juin aux horaires d'ouverture de la mairie.



ÉTAT CIVIL

Décès : M Jean-Claude RIOU, Brignennec-Huella, 71 ans, décédé le 16 mai à Saint-Servais.

HORAIRES DE TONTE POUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tracteurs, tronçonneuses, perceuses...ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**
- les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le lundi 15 juin 2020 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

AVIS AUX TRAPPEURS EN HERBE

La présence de vipères a été signalée sur la commune, merci de faire attention.



DÉCLARATION DES REVENUS 2019

Formulaires de déclaration de revenus millésime 2020

Les formulaires de la déclaration 2042 (dont un exemplaire est joint) et des déclarations annexes (revenus fonciers, frais et charges ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt) sont téléchargeables à partir du lien suivant : <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus>. L'utilisation de ce formulaire est en principe réservée aux personnes qui déclarent leurs revenus pour la première fois et qui ne sont pas connus de l'Administration. Pour les usagers connus de notre Administration qui souhaiteraient absolument recevoir leur déclaration pré-remplie au format papier (elle n'est pas envoyée cette année aux usagers ayant déclaré en ligne en 2019), la demande doit être faite par téléphone auprès du service des impôts des particuliers.

L'accueil sur rendez-vous téléphonique

Comme indiqué lors de nos échanges, **les usagers peuvent, dans le cadre de la campagne de déclaration, solliciter un rendez-vous téléphonique (la demande de RDV s'effectue soit par téléphone, en contactant leur service ou le 0809 401 401 soit à partir du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) :lien), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des Finances.**

Les agents des "France Services" et des MSAP sont vivement encouragés à proposer ce type de contacts aux usagers. Les modalités de prise de rendez-vous sur internet sont rappelées dans la fiche pas-à-pas ci-jointe.

Rappel concernant l'assistance et l'accompagnement des agents des « France Services » et des MSAP assurés par la DDFIP 29

Durant la campagne de déclaration des revenus, il n'est pas prévu que la DDFIP 29 organise un accueil physique au sein de ses centres des finances publiques, ni qu'elle tienne d'accueil physique ponctuel au sein des "France Services" ou des MSAP.

PAROISSE

Un décret du 23 mai a autorisé la reprise des célébrations, en respectant les règles sanitaires, à effet du dimanche 24 mai. Mais, cette reprise se fera progressivement. Pour notre paroisse, elle se fera le week-end de Pentecôte avec des messes au cours desquelles seront bénis les rameaux

- samedi 30 mai à 18h à Plounéventer et Saint-Thégonnec,
 - dimanche 31 mai à 10h30 à Landivisiau, Plouvorn et Sizun.
- Pour le mois de juin, les messes devraient être célébrées dans les églises habituelles (pas de pardons),
- samedis 6 et 20 à 18h à Saint-Thégonnec
 - samedis 13 et 27 à 18h à Plounéventer
 - dimanches 7, 14, 21 et 28 à 10h30 à Landivisiau, Plouzévéde et Sizun.

Joie et prudence !

APPEL AU CIVISME : DIVAGATION ET DÉJECTIONS CANINES

Les trottoirs, les rues et les espaces de loisirs de la commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines. Cette pollution qui remet en cause la salubrité de notre commune, est aggravée par la présence de chiens errants. Au-delà de la propreté de la commune, il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisances sonores, tuerie dans les poulaillers...). Les propriétaires doivent tenir leurs animaux en laisse sur la voie publique. Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que la commune conserve son cadre de vie agréable et convivial. En effet, si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité se verra dans l'obligation de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants.

En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention pouvant aller de 35€ à 450€.

Le propriétaire d'un chien errant, trouvé sur la voie publique est passible d'une amende pouvant aller de 35€ à 450€ et les frais de fourrière seront à sa charge.

TRANSPORT SCOLAIRE

En septembre 2017, la Région Bretagne s'est vue doter de la compétence « transport scolaire hors agglomération et métropole », précédemment assurée par les départements. Chaque territoire ayant fait des choix d'organisations et de tarifications différentes, la Région a hérité d'une situation hétérogène. Elle a engagé dès cette date d'importants chantiers d'harmonisation afin de garantir à chaque élève un traitement équitable des demandes de transport. La rentrée 2020 – 2021 sera marquée par plusieurs évolutions importantes. Pour l'année 2019 – 2020, le coût de l'abonnement scolaire était de 200€ pour les familles finistériennes. À compter de la rentrée 2020, la Région Bretagne met en place une tarification scolaire harmonisée pour les quatre départements bretons. Cette tarification s'applique pour tous les modes de transport (train TER, car, bateau) pour les élèves demi-pensionnaires et internes utilisant le réseau BreizhGo. Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour les 1er et 2e enfants transportés puis 50€ pour le 3e. La gratuité s'appliquera à partir du 4e enfant. Les internes bénéficieront d'un tarif à 90€ pour être transportés en car et en bateau et paieront 120€ pour être transportés en train. Suite à la pandémie du COVID 19 et au ralentissement d'un grand nombre d'outils de production, la Région Bretagne a dû prendre des mesures exceptionnelles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire. Les **inscriptions au transport scolaire pour l'année 2020-2021 devront s'effectuer exclusivement en ligne** sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/finistere>

En complément de cette offre de transport scolaire, la Région Bretagne devrait proposer dans le courant du mois de septembre 2020, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'option « Scolaire + » permettant pour 80€ supplémentaires par an d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo. Enfin, afin de répondre aux questions des familles, la Région Bretagne met en place un numéro unique et gratuit - le **02 99 300 300** – accessible depuis le 1^{er} mai 2020.

DESTRUCTION DES CHARDONS

Extrait de l'arrêté préfectoral n°2010-1019 du 15 juillet 2010 :

« Article 1 » : sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usagers et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons (*Cirsium Arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être opérée durant le printemps et l'été par la voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

URBANISME

Permis de construire :

Déposé le 3/04/2020 M.MANAC'H Gaëtan Kervillien Izella Extension habitation
Accordé le 28/04/2020

Déclaration préalable :

Déposée le 7/03/2020 M THIERRY Maxime Leslem Vras Isolation extérieure
Accordée le 17/03/2020

Déposé le 3/04/2020 M.GUILLOY Lionel 15, Le Bourg Remplacement du portail
Accordée le 11/05/2020

Déposée le 18/05/2020 Mme DORANGE Anne-Françoise 2^{ème} ouverture sur la propriété

Rappel : l'agrandissement de l'habitation de moins de 20 m² est soumis à une déclaration préalable, si + de 20m², il faut un permis de construire.

VIE ASSOCIATIVE

4

AU BOUILLON DE CULTURE



En raison du protocole sanitaire concernant l'ouverture des bibliothèques (conditions drastiques et impossibles à mettre en œuvre dans notre petit local), nous regrettons de vous informer que celle-ci n'ouvrira pas pour le moment.

Vous pouvez vous connecter gratuitement aux ressources numériques en ligne proposées par la Bibliothèque du Finistère. Vous y trouverez : journaux et magazines à consulter en ligne, cinémathèque, vidéos, autoformation, histoires interactives pour la jeunesse ...

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

Nous remercions M. Le Maire pour l'attention qu'il a eue envers nos adhérents en les dotant de masques. Merci aussi aux couturières.

Nous vous informons que « Générations Mouvement Fédération du Finistère », a annulé toutes les rencontres prévues au mois de mai et juin 2020.

La finale départementale de pétanque, comme la journée de détente 2020 sont donc annulées. Il en sera de même pour notre interclubs prévu le 9 juin et la sortie du Ponant du 10 juin.

Notre club restera fermé tant que les mesures de distanciations physiques seront en place. Un petit conseil : prenez soin de vous et masquez-vous bien !!!

UNION SPORTIVE SAINT-SERVAIS / SAINT-DERRIEN



La saison 2019/2020 s'est terminée prématurément le 13 mars.

Pour la saison prochaine, Thomas Diner et Kevin Abgrall continueront à assurer les entraînements des seniors et le recrutement d'un arbitre est en bonne voie.

L'U.S. accueillera volontiers de nouveaux joueurs pour compléter son effectif et même envisager la création d'une seconde équipe seniors.

Contact nouveaux joueurs : Thomas Diner au 06 78 43 73 75

LA FLECHE

L'Entente Sportive de la Flèche recrute pour la saison 2020/2021

- 1 coach et entraîneur senior filles niveau Excellence région
- 1 entraîneur senior gars
- joueurs/joueuses seniors

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter sur le Facebook du club "la Flèche handball" Ou par téléphone au 07.82.35.92.24 (Solenne).

Rejoignez-nous dans une ambiance conviviale.



BULLETIN N°209- JUILLET 2020 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 22 juin 2020 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 27.